

LPO Info Occitanie

Bulletin de liaison destiné aux membres de la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Délégation territoriale Aveyron

LA LPO LOZERE une nouvelle délégation territoriale au sein de la LPO Occitanie !

Le lancement d'un groupe LPO était déjà évoqué et souhaité depuis plusieurs années par différents naturalistes lozériens. A l'occasion de la création de la LPO Occitanie début 2021, celle de la délégation territoriale Lozère a été actée début octobre 2021 par la tenue des premières assises à Balsièges. Une trentaine d'adhérent(e)s se sont réunis et, suite à une présentation de la LPO nationale et de la LPO Occitanie par Pierre Maigre, ont élu un comité territorial pour dynamiser cette toute nouvelle délégation.

Pour l'instant sans salarié, l'équipe de bénévoles bénéficie aussi de l'aide de sa grande sœur, la délégation territoriale Aveyron, notamment concernant l'agenda des sorties nature et la diffusion d'articles dans le LPO infos de cette dernière. Bon vent pour l'envol de cette nouvelle délégation !

Pour la LPO Occitanie, avec ses délégations Lozériennes et Aveyronnaises entre autres, les défis qui se trouvent devant nous sont énormes. La préservation de la biodiversité et des milieux naturels relèvent de l'urgence la plus absolue. Cela dans un contexte très inquiétant de changement climatique, d'instabilité géopolitique, de crise sanitaire et d'incertitude quant à l'avenir de nos sociétés.

Il faut continuer coûte que coûte à réaffirmer nos positions vis-à-vis des enjeux si urgents qu'imposent l'érosion actuelle de la biodiversité.

Les nouveaux projets de développement des énergies renouvelables aussi louables soient-ils, ne doivent pas impacter plus les milieux naturels. Cette question nous préoccupe vivement, avec l'émergence de multiples projets éoliens et photovoltaïques gigantesques dont les effets cumulatifs ne sont pas pris en compte. Ils participent à l'artificialisation des sols, et doivent à ce titre être proscrits des milieux naturels non anthropisés.

Le principe ERC : EVITER, réduire, compenser doit être strictement appliqué dans le respect des 3 lois successives adoptées par l'assemblée nationale depuis 2010. La compensation (pis-aller) n'est pas une solution satisfaisante au regard de la complexité des communautés floristiques et faunistiques parfois impactées par ces projets. Fidèle à notre objet social, notre association continuera de porter ce message dans l'avenir comme nous le faisons déjà, pour tenter de limiter les impacts négatifs du développement inéluctable de ces énergies dans l'avenir...

Alain HARDY, bénévole
Jean Luc BIGORNE, bénévole



Sommaire

- 2 Connaissance
- 7 Action - Protection - Gestion
- 10 Sensibilisation - Education
- 12 Vie associative



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
OCCITANIE



CONNAISSANCE



Oiseaux rarissimes en Aveyron

Au cours de l'année 2021, plusieurs espèces d'oiseaux très rares en Aveyron ont été signalées grâce aux observateurs de plus en plus nombreux :

➤ **Puffin cendré** : un individu trouvé affaibli le 17 juillet dans un jardin à Saint-Affrique (G. Capel) à 84 km de la Méditerranée et 335 km de l'Atlantique. L'oiseau est mort le 19 juillet au Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage Causenard à Millau, sans que les observations externes ne montrent de blessures apparentes. 1ère mention de l'espèce dans le département et l'une des très rares mentions à l'intérieur des terres en France. L'oiseau a été conservé pour alimenter la collection du MNHN de Toulouse.

➤ **Fuligule nyroca** : un individu le 1er avril à Privezac (J. Vauthier). 4ème mention aveyronnaise, sous réserve de validation par le comité d'homologation (1 du 22 novembre 2003 au 1er février 2004, 1 le 16 mars 2006 et 1 le 4 novembre 2006).

➤ **Grèbe jougris** : un individu le 30 décembre à Salles-Curan (B. Long). 3ème individu en Aveyron, sous réserve de validation par le comité d'homologation (1 du 24 octobre 1993 au 23 janvier 1994 et 1 le 3 décembre 2000)



➤ **Blongios nain** : 1 mâle le 7 mai à Baraqueville (M. Gosse), 1 mâle le 12 mai à Saint-Côme-d'Olt (G. Alric) et 1 mâle le 24 mai à Rodez (R. Brossy). Très belle série cette année alors que l'espèce n'avait été vue qu'à seulement 4 reprises dans le département !

➤ **Vautour de Rüppell** : un individu photographié sur une placette d'alimentation pour les vautours le 16 septembre à Saint-André-de-Vézines (T. David). 2ème mention aveyronnaise, sous réserve de validation par le comité d'homologation national (1 le 10 septembre 2013 à Millau).

➤ **Bécasseau cocorli** : un individu le 18 septembre à Alrance (J.M. Cugnasse). 3ème mention aveyronnaise (1 le 9 septembre 2010 et 2 le 28 août 2011).

➤ **Bécasseau sanderling** : un individu le 17 mai à Soulages-Bonneval (P. Ayrat). 6ème mention aveyronnaise, sous réserve de validation par le comité d'homologation (3 le 19 mai 1986, 1 le 17 avril 2005, 1 le 20 avril 2009, 1 le 19 juillet 2009 et 2 les 29 avril et 1er mai 2012).

➤ **Bécassine double** : un individu le 20 mars à Decazeville (J.L. Cance). 3ème mention aveyronnaise, sous réserve de validation par le comité d'homologation national (1 le 1er octobre 1977 et 1 le 22 avril 1999, cette dernière n'ayant pas été soumise au CHN).

➤ **Goéland pontique** : un individu localisé le 24 janvier à Salles-Curan puis le 25 janvier au Truel. 1ères mentions de l'espèce dans le département. Individu bagué poussin et équipé d'une balise GPS le 2 juin 2020 en Pologne.

➤ **Chouette de Tengmalm** : un individu entendu le 17 septembre à Saint-Chély-d'Aubrac (T. Bonnefous). Espèce non contactée sur l'Aubrac aveyronnais depuis 1992, sous réserve de validation par le comité d'homologation.

➤ **Niverolle alpine** : 5 individus le 19 novembre à Peux-et-Couffouleux (S. Talhoët). 9ème mention aveyronnaise depuis l'année 2000.

➤ **Bouvreuil trompetteur** : un individu le 27 février à Alrance (P. Bru). 10ème mention de l'espèce dans le département.

Samuel TALHOET

Suivi du Milan royal en Lozère : bilan 2021



Comme tous les ans depuis 2009, des couples nicheurs ont été recherchés et suivis par des bénévoles sur différents secteurs de Lozère et sur une zone-échantillon de 100 km² située dans le nord-ouest de la Margeride. Au total, 43 sites ont été contrôlés dont 39 occupés. Vingt-neuf ont accueilli un couple nicheur dont 13 sur la zone-échantillon.

La majorité des nids (20) était située sur les hauts plateaux de la Margeride et de l'Aubrac et les autres (9) dans la vallée du Lot et dans des secteurs de type caussenard ou cévenol. Les altitudes des sites étaient comprises entre 800 et 1240 m. Six échecs ont été relevés : 2 par effondrement de l'aire et 4 nids abandonnés au stade incubation ou éclosions sans cause identifiée. Au total, 42 jeunes ont pris leur envol dont une (ou deux?) nichée de 3 jeunes, une première depuis 2018 ! C'est donc une bonne année : le taux d'échec n'est que de 20,7 % et le succès reproducteur (nombre de jeunes à l'envol / couple nicheur) de 1,45. Localement de bonnes densités en micromammifères expliquent ces bons résultats.



© J. Miniconi

Deux bémols sont à signaler. Ce suivi est fragile car l'implication bénévole est en baisse en 2021. Trois cas de mortalité ont été relevés à la date de rédaction de ce bilan, dont un lié à une intoxication + traumatisme et un autre provoqué par une éolienne dans le nord-ouest de la Lozère sur un adulte en période de reproduction...

Dans le registre des anecdotes, signalons le suivi d'une ponte de remplacement ayant donné 2 jeunes à l'envol vers le 13/08. Un des jeunes, trouvé au sol le 14/08 (période de forte chaleur...), a été récupéré pour être pesé et abreuvé et, suite à un entretien avec une personne du Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage de Millau, placé quelques heures plus tard sur une plate-forme aménagée provisoirement contre un pin sur son site de naissance. Il s'en est envolé moins d'une heure après y avoir été déposé. La famille au complet était dans la pinède le 19/08.

Margeride Ouest	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Couples territoriaux	9	10	15	13	16	20	16	19
Couples nicheurs	9	9	12	12	13	14	13	13
Echecs	0	1	7	4	8	5	4	3
Jeunes à l'envol	16-18	16	8	15	6	11	13	19
Succès reproducteur	1,78	1,78	0,67	1,25	0,46	0,79	1	1,46

Résultats du suivi sur la zone-échantillon de 100 km²

Merci à Jauffré MINICONI, Mathieu JEAN, Jean-Pierre MALAFOSSE et Béatrice LAMARCHE (bénévoles et agents du Parc National des Cévennes) pour leur implication dans ce suivi.

Jean-Luc BIGORNE (LPO Occitanie DT 48 et PNC)

Suivi de la migration à Roquecezière (20 août - 10 septembre 2021)

Pour la 16^{ème} année consécutive, le suivi de la migration a été assuré par 39 observateurs bénévoles de la LPO Tarn et de la LPO Occitanie DT Aveyron. Aucun financement n'étant obtenu coté Aveyron, ce suivi ne peut persister que par la mobilisation des bénévoles.

En raison de la configuration du site, seuls les grands oiseaux sont comptabilisés. Cette année, 2 782 oiseaux migrateurs ont été dénombrés dont 1 974 rapaces. L'effectif de rapaces est le plus faible depuis le début du suivi en 2006 (moyenne annuelle : 3 011 individus). Il s'agit également de la 5^{ème} année consécutive avec de faibles passages, les effectifs étant au plus haut entre 2013 à 2016. Espèce « phare » pour le site, la Bondrée apivore ne totalise cette année que 1 371 individus (moyenne annuelle : 2 224 individus). Cet effectif constitue le deuxième plus faible résultat depuis le début du suivi en 2006. La bondrée représente néanmoins 69,5 % des rapaces migrateurs recensés cette année. Le Milan noir, seconde espèce de rapace la plus notée sur le site, totalise cette année 356 individus, ce qui est également en dessous de sa moyenne annuelle (501 individus).



Parmi les autres espèces observées, on retiendra cette année des effectifs assez importants de Balbuzard pêcheur (18 migrateurs, pour une moyenne annuelle de 13 individus) et de Guêpier d'Europe (187 migrateurs, pour une moyenne annuelle de 98 individus). Des effectifs moyens ont été relevés pour le Busard des roseaux (48 migrateurs), le Busard cendré (18 migrateurs) et l'Épervier d'Europe (114 migrateurs) par rapport aux effectifs des années précédentes. On peut également noter les rares observations d'un Rollier d'Europe et d'un Goéland brun en migration sur le site.

Le bilan des 15 années de suivis de la migration des oiseaux à Roquecezière (2006-2020) a été rédigé. Il est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la LPO Aveyron à la rubrique « Actualités » mais également dans la rubrique « Cahier de l'observatoire » dans les publications.

Merci aux (quelques !) bénévoles de la LPO Occitanie DT Aveyron ayant participé au suivi cette année (en espérant qu'ils soient plus nombreux l'année prochaine !) : G. Alric, S. Combaud, P. Racovek, C. Sannié, W. Schulte Kramer et S. Talhoët.

Samuel TALHOËT

Bilan du suivi et protections des busards en Lozère saison 2021

Concernant le Busard cendré, 15 couples ont été observés dont 13 nicheurs. En dehors du Parc National des Cévennes, les prospections dans les zones cultivées ont été très réduites, par manque de bénévoles. Sur les hauts plateaux de la Margeride, la petite population nicheuse (une douzaine de couples estimée en 2010) est éteinte. Les nombreux échecs pendant plusieurs années consécutives, liés aux activités agricoles, aux prédatons, au changement climatique, et parfois à des destructions volontaires sont les principales causes expliquant cette extinction. Dans le Parc National des Cévennes (Zone Coeur + aire d'adhésion), la population est plutôt stable avec 10 couples nicheurs en landes. Malheureusement de nombreux échecs, principalement au stade des nourrissages et donc probablement liés à des prédatons, n'ont permis l'envol que de 3 nichées.



Dans les cultures, 3 nids ont été localisés dont 2 ont donné 5 jeunes à l'envol grâce à une protection (prairie artificielle et blé). Ces deux nichées à l'envol provenaient de deux couples initialement cantonnés dans une lande (reboisement) et qui s'étaient déplacés dans les cultures suite à des dérangements.

Le taux d'échec global est de 61,5% et le succès reproducteur de 1,08. La population nicheuse de Lozère est estimée entre 15 et 25 couples et continue de décliner.

Concernant le Busard St-Martin, 4 couples ont été repérés pour une population estimée ces dernières années à une dizaine de couples nicheurs, soit un déclin prononcé sur les deux dernières décennies.

Les 3 nids suivis, tous en milieu naturel, aboutissent à 2 échecs (prédatons) et une nichée de 6 jeunes à l'envol. Pour les deux espèces de busards, les échecs par prédation en milieu naturel sont très importants et réguliers.

Merci à Rémi, Patricia et François ainsi qu'aux agents du Parc national des Cévennes pour leur implication dans ce suivi.

Jean-Luc BIGORNE (LPO Occitanie DT-Lozère)

Chute alarmante des populations d'Édicnème criard

La LPO Occitanie délégation territoriale Aveyron travaille depuis 2008 sur l'amélioration des connaissances de l'Édicnème criard, un oiseau protégé, emblématique et fragile de nos causses.

Une étude menée en 2010 avec l'ONCFS a montré que les effectifs nicheurs étaient estimés entre 100 et 130 couples, principalement sur le causse Comtal (50 % de la population) et ses environs, le causse de Séverac et dans une moindre mesure le causse du Larzac et le causse Noir.

Après la reproduction les individus se regroupent pour former ce que l'on appelle des « regroupements postnuptiaux », généralement d'août jusqu'à octobre, date de leur départ en migration. Depuis 2010, une recherche étendue de ces regroupements a été effectuée et une dizaine de sites sont suivis chaque année à la mi-septembre.

Nous constatons depuis plusieurs années une disparition progressive de cette espèce qui nous inquiète vivement. Alors que plus de 200 oiseaux ont été comptabilisés en 2010, seuls 73 ont été observés cette année par les bénévoles de la LPO et les agents de l'Office français pour la biodiversité.



Les menaces avérées et potentielles sur la population sont de plusieurs ordres :

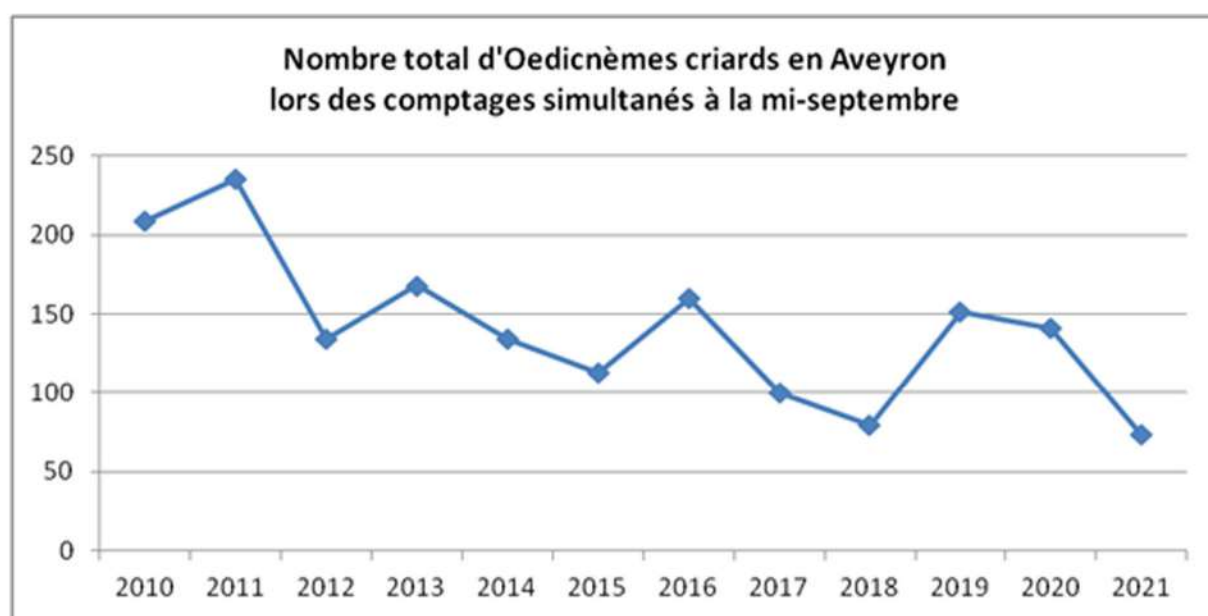
- Perte des habitats favorables à l'espèce : fermeture progressive des milieux naturels des causses liée à l'abandon progressif des activités pastorales, urbanisation et aménagements routiers,



© B. Bernhémy

- Dérangements humains répétés (activités motorisées, activités cynégétiques, travaux agricoles ou non sur un espace-temps plus ou moins long) qui obligent les individus à se déplacer temporairement sur une autre parcelle et qui peuvent entraîner l'abandon du nid, augmenter la prédation des œufs ou des jeunes, voire la désertion du site,

- Certaines pratiques culturales qui diminuent la disponibilité en nourriture et modifient l'assolement du sol (utilisation de produits phytosanitaires, épierrage, mise en culture des pelouses sèches, fertilisation des sols pauvres).



Malheureusement nous constatons ce type de problèmes sur certains sites que l'on suit régulièrement avec des constructions de maisons, de bâtiments agricoles, de retournement de parcelles ou encore la pose de remblais.

Face à ce constat, la LPO Occitanie délégation territoriale Aveyron a décidé de renforcer la communication sur l'espèce et sur son statut de protection auprès des propriétaires directement concernés et des communes et pourra porter plainte en cas de destruction d'habitats lorsque cela s'avère nécessaire.

Les sites auxquels ils sont extrêmement fidèles années après années doivent être impérativement préservés, il y a urgence, sinon sa disparition future semble inéluctable.

Leslie CAMPOURCY

Nidification du Goéland leucophée en milieu urbain

Le collège Jean Moulin de Rodez a contacté la LPO Occitanie en raison de la présence de goélands reproducteurs sur le toit du collège et qui posent des problèmes de plusieurs ordres :

- problèmes sécuritaires : les adultes de goélands attaquent les collégiens quand les poussins tombent du toit et se retrouvent dans la cour.
- nuisances sanitaires : de nombreuses fientes sont présentes un peu partout dans la cour du collège et sur les terrains de sports. Des cadavres apportés par les goélands y sont également découverts de temps en temps.
- nuisances sonores : avec leurs cris puissants, les goélands perturbent les cours à cause du bruit.



Manon Gosse et moi-même sommes allés sur place le 6 mai 2021 pour constater les problèmes et essayer d'apporter des solutions pour y remédier. Lors de cette visite, il a été découvert 2 nids de Goéland leucophée avec chacun 2 poussins d'une dizaine de jours. Les nids étaient formés dans de petites dépressions dans les graviers du toit et composés de divers débris de mousses et de brindilles. Les 2 nids étaient présents près des installations VMC, permettant probablement aux oiseaux de s'abriter de la pluie et éventuellement des prédateurs (par exemple le Grand-duc d'Europe).



Le Goéland leucophée est observé toute l'année en Aveyron, généralement près des grands plans d'eau (Pareloup, Villefranche-de-Panat, Montézic...) ou dans les grandes vallées (Lot, Tarn...). Les effectifs hivernants peuvent être importants (plusieurs centaines d'individus) mais peu de couples s'y reproduisent : environ 15 couples répartis sur 2 îles du lac de Pareloup et quelques couples isolés dans la vallée du Tarn auxquels il convient désormais d'ajouter ces deux couples sur le collège Jean Moulin à Rodez.

Le Goéland leucophée étant une espèce protégée par la loi, il n'est pas possible de les « éliminer » du toit du collège. La destruction des œufs n'est également pas autorisée et cela ne réglerait pas le problème puisqu'il y aura automatiquement une ponte de remplacement. D'après diverses expériences, les effarouchements sonores ou visuels ne semblent pas très efficaces car les oiseaux s'y habituent assez rapidement.

L'objectif principal pour le collège est donc de rendre le site le moins favorable possible à la reproduction en mettant en place des mesures spécifiques :

- enlever les graviers : cela n'est pas possible car ils protègent la bâche d'étanchéité du toit des rayons UV.
- poser des filins tendus tous les 50 cm : cela n'est pas possible car la surface est trop importante.
- enlever la mousse présente sur les graviers et qui sert à la construction du nid : il conviendrait alors de ratisser l'ensemble du toit à la fin de l'hiver.
- poser des cages grillagées (de type grillage à mouton) au-dessus des installations VMC (qui semblent importantes pour la construction des nids) avant la saison de reproduction.
- en dernier recours, la stérilisation des œufs pourrait être effectuée en accord avec l'Office Français de la Biodiversité et sous réserve de l'obtention d'une dérogation de destruction d'espèce protégée obtenue auprès de la Direction Régionale de l'Environnement.

Samuel TALHOET

A lire !

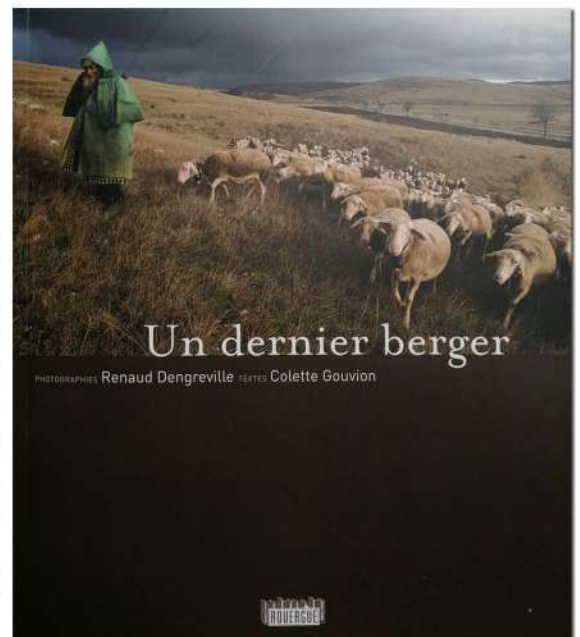
Un Dernier Berger

Colette Gouvion et Renaud Dengreville

Edition du Rouergue

Un livre pour tous ceux pour qui le Causse Méjean est une source d'émerveillement et d'émotion forte, et pour tous ceux qui se retrouvent dans une agriculture en lien avec le territoire et sa biodiversité. Quelle belle rencontre que celle de ce berger-naturaliste qui conduisait son troupeau hors des clôtures, là où il savait que la meilleure herbe ravirait ses bêtes, et tout cela au gré des saisons qui étaient rythmées pour lui par des repères du vivant : l'Alouette lulu, le rossignol, la grive, l'Aigle royal, les milans, les vautours, les orchidées, l'Anémone pulsatile, les asters, etc. Un livre qui, malheureusement, devient aujourd'hui un testament puisque Christian nous a quittés ce 1^{er} novembre.

Jean-Marc CUGNASSE





ACTION - PROTECTION - GESTION

Réouverture de milieux sur le Causse Comtal

Depuis 2017, la LPO Occitanie délégation territoriale de l'Aveyron accompagne la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, implantée sur le Causse Comtal, sur la commune de Montrozier, pour la mise en œuvre d'un programme de gestion visant la restauration et le maintien des milieux ouverts. A partir de 2022, la LPO Occitanie DT Aveyron accompagnera également le Comité Social et Economique du Crédit Agricole afin de mettre en œuvre un programme de gestion similaire sur les parcelles voisines lui appartenant.

Situé au nord de Rodez, le Causse Comtal est un vaste plateau calcaire, présentant un environnement karstique typique des « Causse ». Les activités pastorales qui ont formé les paysages de pelouses sèches visibles aujourd'hui sur certaines parties des Causse se sont maintenues jusqu'à la moitié du XXe siècle. Avec l'exode rural qui a suivi, ces territoires ont subi une baisse des activités pastorales au fil des ans, entraînant une progressive fermeture des milieux ouverts, principalement par des arbustes pionniers comme le Genévrier commun et le Prunellier.

Les milieux ouverts et semi-ouverts sont cependant l'habitat d'un grand nombre d'espèces patrimoniales qui s'étaient accoutumés au maintien de l'état ouvert de ces grands milieux naturels grâce à l'activité pastorale s'y exerçant durant des siècles. C'est notamment le cas du Sénéçon de Rodez (*Senecio ruthenensis*), une espèce endémique du Causse Comtal, qui s'y développe en quantité sur les zones ouvertes et les lisières buissonnantes. L'Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) est une espèce qui niche dans les étendues sèches à végétation maigre ou clairsemée. Il s'est particulièrement adapté aux milieux anthropisés, et sa présence est d'ailleurs étroitement liée aux grands plateaux à vocation de pâturage extensif tel que le Causse Comtal, où il niche, et où se produisent des regroupements postnuptiaux de centaines d'individus, juste avant leur migration, à l'automne. Avec la fermeture des milieux et l'essor de l'urbanisation, ses effectifs sont aujourd'hui en nette régression.

Le programme d'accompagnement par la LPO Occitanie DT Aveyron a permis dans un premier temps, en 2019, la réouverture du milieu par débroussaillage mécanique des fourrés à Genévrier commun et Prunellier, de manière à ne conserver qu'entre 20 et 30 % d'arbustes, favorables à certaines espèces appréciant ces fourrés (Vipère aspic, Tarier pâtre, Pie-grièche écorcheur...).

Etapes de la réouverture du milieu sur le Causse Comtal



Zone en cours de fermeture par le Genévrier commun et le Prunellier sur le Causse Comtal



Réouverture mécanique du site en 2019



Etat de la parcelle en 2021 après réouverture et maintien d'un pâturage



Pâturage ovin sur les parcelles de la Caisse régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées



Dans un second temps, le programme a permis la mise en place d'un pâturage extensif tournant sur le site, où pâturent à leur tour des brebis et des vaches, en hiver (mi-décembre à mi-mars) puis en été (mi-juillet à mi-octobre). Aucun pâturage n'est réalisé au printemps, afin de préserver les espèces patrimoniales de la prédation ou du piétinement par le bétail.

Bien que menacé par divers projets d'aménagements, il est espéré que la Causse Comtal puisse bénéficier de plusieurs opérations de restauration et de gestion similaires les prochaines années, afin de recouvrer un état ouvert du milieu à long terme et permettre le retour du cortège d'espèces inféodé aux milieux ouverts et semi-ouverts.

Agathe FIVEL

Relâcher d'un Milan royal



Un Milan royal de 1ère année a été découvert avec une plaie ouverte sur le flanc le 29 octobre 2021 sur la commune de Javols (Lozère). Il a été amené au Centre Régional de Sauvegarde la Faune Sauvage Causseard à Millau où il a été pris en charge.

Après un séjour d'un mois et demi où il a été soigné, il a été relâché le 17 décembre 2021 à Cruéjols, sous les yeux des élèves de l'école primaire du village. Le choix du lieu de relâcher a été défini en raison de la présence d'un dortoir hivernal à proximité où il a pu retrouver des congénères dès son envol. En effet, environ 150 Milans royaux étaient présents en dortoir à Gabriac début décembre.

Samuel TALHOET

La richesse des obligations réelles environnementales

Depuis 2016, les propriétaires peuvent protéger leurs parcelles de manière active et volontaire. Il s'agit de l'obligation réelle environnementale, ou « ORE ». Comment cet outil peut-il être utilisé par un propriétaire privé ?

Un contrat

Une ORE prend la forme d'un contrat passé devant le notaire, qui naît de la volonté du propriétaire de protéger ses parcelles. Le contrat ORE lie deux co-contractants, dans notre cas : d'une part, le propriétaire de parcelles et, une association de protection de la nature comme la LPO par exemple.

Ce contrat peut concerner tout immeuble : le foncier en tant que tel ou les éléments qui s'y trouvent (arbres, haies, plans d'eau...). Il n'y a aucune condition d'intérêt écologique particulier ni de surface minimum requises.

La finalité du contrat doit être la protection de la biodiversité ou de fonctions écologiques. Les moyens pour parvenir à ces objectifs sont déterminés librement par les contractants à travers des obligations.

Un contenu choisi volontairement par les co-contractants

Le contenu du contrat dépend en grande partie des souhaits du propriétaire, ce qui permet d'adapter cet outil aux enjeux du milieu.

Le contrat doit comporter des engagements réciproques : chacun des deux contractants s'engage à faire ou ne pas faire quelque chose. Les obligations de faire (ex : gérer ou restaurer une mare, entretenir des arbres, entretenir une haie...) ou de ne pas faire (ex : ne pas détruire telle mare ou haie, ne pas épandre telle substance...) sont choisies librement par les contractants. Le propriétaire n'est en aucun cas dépossédé du bien sur lequel porte l'ORE.

La LPO peut s'engager à accompagner le propriétaire dans la protection des parcelles à travers des conseils, une aide matérielle, une aide financière, ou encore la réalisation d'inventaires et de suivis.



Une protection sur le long terme

La durée du contrat est choisie par les co-contractants et peut s'étendre jusqu'à 99 ans, offrant la possibilité d'une protection sur le long terme. De plus, l'obligation environnementale est « réelle » en ce qu'elle est attachée au bien qu'elle concerne et non au propriétaire, et c'est là tout l'intérêt de l'ORE. En cas de changement de propriétaire (vente, donation, héritage), l'ORE demeure. Le contrat ORE sera ainsi transmissible aux propriétaires successifs du bien.

Exemples concrets

La LPO Isère a conclu en 2018 un contrat ORE avec des propriétaires privés dans le but de protéger les étangs du Grand Albert et du Petit Coquet (environ 20 ha). Ce contrat, d'une durée de 99 ans, a pour objectifs de préserver et gérer la qualité des habitats, restaurer et améliorer l'utilisation du milieu par la faune et la flore ainsi que de réaliser des actions d'éducation à l'environnement.

Dans le cas de la LPO Occitanie - délégation territoriale Aveyron, cet outil pourrait notamment être utilisé en complémentarité à la protection des parcelles classées dans la Réserve naturelle régionale « les coteaux du Fel ». Il s'agirait de retranscrire les grands principes du plan de gestion dans le contrat ORE, sans créer de nouveaux engagements à charge des propriétaires. Ainsi, dans l'éventualité où un nouveau propriétaire ayant acquis des parcelles classées souhaiterait les faire sortir du périmètre de la Réserve, la protection assurée par la Réserve serait pérennisée à travers le contrat ORE.

Vous êtes propriétaire de parcelles que vous souhaitez protéger sur le long terme ? Contactez-nous par courriel (leslie.campourcy@lpo.fr) pour plus de renseignements sur le contrat ORE.

Enora KUCZYNSKI

Fin de tirs sur le Grand Cormoran

Avec la LPO, le Grand Cormoran peu souffler sur les rivières et plans d'eau aveyronnais cet hiver !

Faire partie de la LPO nous permet des actions concrètes de protection du vivant. Sollicité par la LPO France nous avons en effet signalé la surdité totale de la commission départementale « Cormoran » qui propose à la préfecture un plan de régulation de cette espèce pourtant protégée. Nous avons donc saisi cette opportunité proposée par le service juridique de la LPO France d'attaquer l'arrêté triennal de destruction des Grands Cormoran car, depuis des années, la préfecture n'a jamais pris en compte les arguments portés par la LPO lors de cette commission (augmentant même régulièrement les quotas de régulation).

Le jugement du Tribunal Administratif de Toulouse rendu le 2 novembre 2021 annule l'arrêté de la préfète de l'Aveyron autorisant la régulation du Grand Cormoran pour la période 2019-2022. L'absence d'étude démontrant les arguments énoncés par la Fédération départementale de pêche à l'encontre de cette espèce, la préfecture n'a pas non plus apporté la preuve de l'absence d'atteinte à l'état de conservation du Grand Cormoran. Le territoire d'intervention retenu incluait par ailleurs des zones de protection qui ne sont pas exclues des zones de tir. La plupart des arguments proposés par la LPO dans cette requête ont donc été repris dans ce jugement.



©P. Dréno

Comme cet arrêté est triennal, le Grand Cormoran ne sera pas tiré sur l'Aveyron pendant cet hiver 2021/2022. La vigilance de tous nos adhérents est donc de mise pour cet hiver, merci de nous signaler des dérives s'il y a lieu. Merci à la LPO France pour son professionnalisme dans ce dossier très administratif !

Samuel TALHOET et Alain HARDY



SENSIBILISATION - EDUCATION

Il y a de la vie dans ma Réserve !

La LPO, en partenariat avec la Région a souhaité faire bénéficier aux écoles accueillants les enfants vivant à proximité de la Réserve naturelle régionale « les coteaux du Fel » d'animations pédagogiques. C'est comme cela que cet automne, des petites graines d'écoliers sont venus explorer les lieux accompagnés par l'animatrice de la LPO.

Ce sont en tout quatre écoles qui ont pu bénéficier de ces interventions : l'école ST Ipoli de Saint-Hippolyte ; l'école privée et l'école publique d'Entraygues-sur-Truyère et l'école de Montsalvy. Tout un programme pour les élèves, car ce sont bien 4 demi-journées qui nous ont fallu pour s'intéresser à la Réserve et à ses habitants. À l'ordre du jour : découverte du site et de son fonctionnement ; étude du cycle de vie d'un arbre et de la forêt ; expérimentation des besoins d'une plante pour vivre/pousser ; mise en place du protocole escargot en lien avec le Muséum d'histoire naturelle de Paris ; visite de la Réserve et découverte de ses habitants (Pic noir, chauves-souris, Léopard ocellé...) et des essences d'arbres qui la constituent ; apprentissage de la décomposition et la création de l'humus. Autant dire que nos petites têtes blondes n'ont pas chômé !



Des interventions et une visite qui ont visiblement plu, car beaucoup d'enfants sont revenus en famille afin d'explorer ce petit coin préservé. Dans la continuité du projet, les interventions scolaires se poursuivront l'année prochaine avec ces écoles.

Un grand merci aux écoles, aux parents accompagnants, aux professeurs et aux propriétaires des lieux.

Manon GOSSE

Les Refuges LPO ont eut 100 ans !

Les 100 ans des Refuges LPO ont été fêtés dans le Refuge du jardin des enclos sur la commune du Viala-du-Tarn. Cette journée a été l'occasion de faire découvrir au grand public la LPO et ses actions. La matinée a été consacrée à la tenue d'un stand au cœur du village du Viala-du-Tarn lors du marché, en partenariat avec le FEP (foyer d'éducation populaire) du village. Une sortie a également été organisée afin de sensibiliser les citoyens et les élus à la biodiversité qu'abrite leur commune. Afin de ne pas laisser « s'essouffler » ce vent de mobilisation en faveur du patrimoine naturel local, le partenariat FEP/LPO va se poursuivre en vue de mener de futures actions dans la continuité de cette journée.

La deuxième partie de cette journée n'était pas en reste avec juste après repas, le pot des Refuges où Alain président de l'association locale et Annie possédant un des plus vieux Refuges LPO d'Aveyron ont put prendre la parole. Le pot a rapidement été suivi de la visite du Refuge par Mr Degreeef et la remise symbolique de nichoirs pour le Refuge. Tout au long de l'après-midi, des petites conférences ont eu lieu sur différentes thématiques (biodiversité fragile de nos communes, la biodiversité du Viala-du-Tarn, agriculture et biodiversité, faune et patrimoine bâti ...). Un jeu de piste et d'autres petites activités étaient également au rendez-vous pour les petits et les grands.

Une journée riche en rencontres et partages autour de la sauvegarde de la faune sauvage. Encore un grand merci aux propriétaires du Refuge, au Foyer d'Education Populaire du Viala-du-Tarn, aux nombreux bénévoles venus prêter main forte, à Thierry Vergély venu exposer ses photos et à toutes les personnes présentes lors de cette belle journée ensoleillée !

Manon GOSSE





Biodiversité fragile de nos communes en 2021

Cette année est encore une année mitigée pour le programme « Biodiversité fragile de nos communes. ». Pour rappel, le principe est l'appropriation par les habitants de la biodiversité communale au travers d'animations basées sur la science participative. Ce sont en tout trois communes qui ont répondu à l'appel pour BFC : Villefranche-de-Rouergue ; Saint-Rome-de-Cernon et Cruéjols. Un engagement volontaire de la part des communes mais qui n'a pas prit l'ampleur souhaitée par manque de financement. Une quinzaine d'animations ont tout de même été réalisées sur ces communes cet été.

On espère l'obtention de financements plus conséquents pour les communes de Villefranche-de-Rouergue et Saint-Rome-de-Cernon l'année prochaine afin de perpétuer ce partenariat essentiel en faveur de la connaissance et la valorisation de la biodiversité communale.

Manon GOSSE

La buse et le faucon

Le ciel est tellement grand
Qu'on ne lui connaît pas de fin.
Il est si grand
Que du plus loin
De son existence connue,
La terre lui a envié son étendue,
Et son espace que la Liberté
Lui a préféré
Pour embellir les vies
Et faire rêver les poètes épris,
Un espace parcouru régulièrement
Par des oiseaux volants,
Un espace partagé en ce moment
Par une buse et un faucon
Qui évoluent quelques instants,
Sans destination.

Créateur d'un ballet
Spontané et parfaitement réglé,
Le duo est en train de réaliser
Sans se concerter,
Une figure parallèle coordonnée
Qui dessine des orbes ascendants réguliers.
Il semble partager cet instant de vie,
Le plaisir des sens, son émotion,
Et une brève griserie
Sans souci d'émulation.

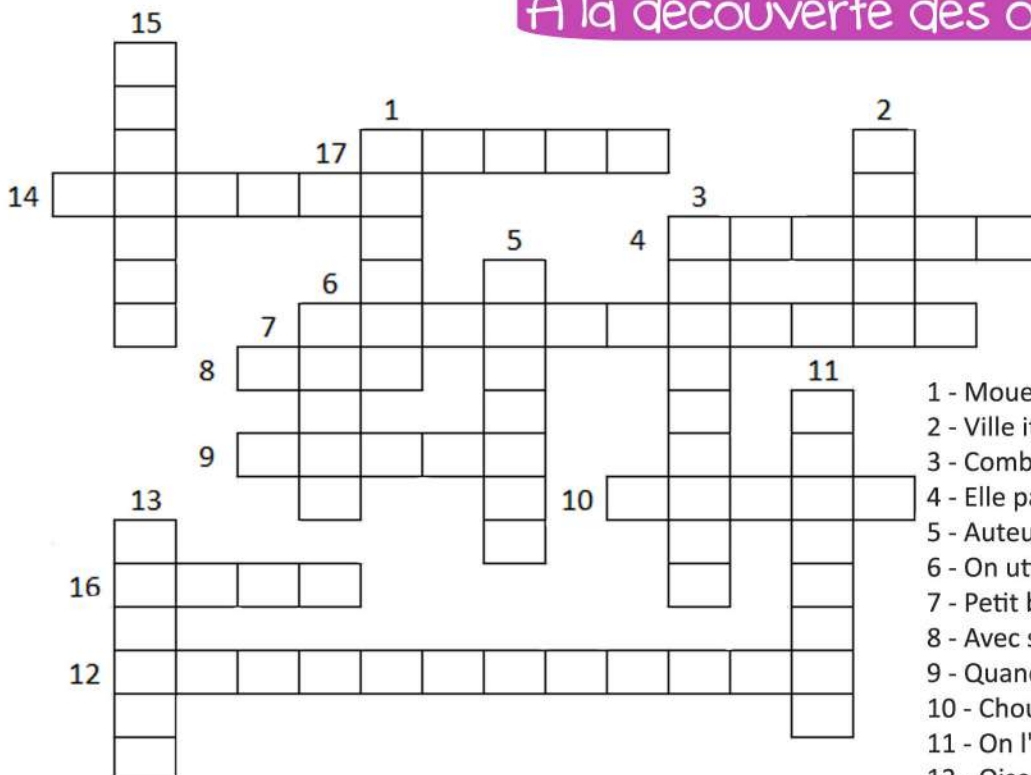
La buse et le faucon depuis des millénaires
Glissent ainsi sur des sentes
Qui n'ont d'existence
Qu'un tracé mouvant et éphémère,
Une réalité invisible,
Impalpable,
Que seule la plume caresse,
Et que me révèlent ces deux rapaces
En m'offrant par procuration
Le désir,
Le plaisir,
Et l'émotion
D'être soi et un autre
Au-delà des limites nôtres.

Jean Marc CUGNASSE

Jeu de lettres

A la découverte des oiseaux aveyronnais

Réponses en dernière page



- 1 - Mouette à queue d'hirondelle
- 2 - Ville italienne
- 3 - Combattant équestre
- 4 - Elle paye ses dettes
- 5 - Auteur d'une lettre anonyme
- 6 - On utilise ses plumes pour se réchauffer
- 7 - Petit bec mais grande gueule
- 8 - Avec sa queue, habit de cérémonie masculin
- 9 - Quand on dit qu'il est blanc, il est introuvable
- 10 - Chouette à aigrettes
- 11 - On l'a plume quand elle est gentille
- 12 - Oiseau clown
- 13 - Merle d'eau
- 14 - Oiseau jaune d'or
- 15 - Canard à bec rouge
- 16 - Grand échassier à bec recourbé
- 17 - Cousin du canari



VIE ASSOCIATIVE

Opération Tournesol

Les mésanges, sittelles, rougegorges, chardonnerets et autres verdiers auront de quoi se nourrir cet hiver sur les mangeoires aveyronnaises. En effet, comme chaque hiver, la LPO Occitanie délégation territoriale Aveyron a renouvelé son "opération tournesol" le samedi 6 novembre. Comme les hivers précédents, ce sont des graines biologiques et locales (venant de Naucelle) qui ont été vendues, pour un volume de 7 tonnes.

Un grand merci aux bénévoles qui ont pu consacrer un peu de leur temps cette année : S. Carrière, L. Delaure, P. Dréno, J. Florent, V. Lutran, G. Marcey, J.L. Rapin, S. Rapin, C. Séguret et G. Trouche.

Samuel TALHOET

Petites nouvelles du "Refuge LPO"

Un réveille-matin malicieux

Ce matin-là du mois d'août, c'est la révolution parmi la "gente ailée"! Les Chevêches d'Athéna, les Merles noirs, la Fauvette à tête noire, les mésanges alarment à grand bruit ! Les pies ajoutent leurs jacassements courroucés à cette drôle de symphonie et les Hirondelles rustiques sillonnent l'air matinal avec des cris aigus.

Que se passe-t-il donc dans ce calme jardin ? Je sors sur le pas de la porte : madame la fouine perchée sur un rebord du mur de la grange est là qui me regarde pendant que les habitants du refuge sont en alerte maximum ! Puis, avec grâce et légèreté, elle s'en va allègrement. Le calme revient aussitôt.

Un visiteur nocturne

Je suis sur la terrasse et j'écoute la nuit d'été. C'est alors que j'aperçois, posée sur le toit de la grange, une imposante silhouette qui se dessine sur le ciel sombre. Je me déplace d'un pas pour mieux distinguer, l'oiseau s'envole ouvrant ses ailes immenses : j'ai eu la visite du Grand Duc.

Annie VABRE

Françoise Brunet

Le 14 août 2021 la chaleur est accablante. Elle est partie faire une petite balade et n'a pas su retrouver son chemin. Epuisée, déshydratée, elle a appelé les secours. Ils sont arrivés trop tard. Elle gisait sans vie sous le soleil impitoyable. Elle voulait mettre ses compétences au service de la LPO pour l'organisation et l'animation. Son idée de créer un groupe de bénévoles "ouest-aveyronnais" lui tenait à cœur et elle avait réussi à le faire éclore.

Elle est partie. Sa détermination et sa gentillesse nous manquent.

Au moment de répandre ses cendres, il paraît qu'une saute de vent les a emportées dans le ciel avec les oiseaux. Adieu Françoise.

Annie VABRE

Résultat du jeu de lettres

1 - Sterne ; 2 - Milan ; 3 - Chevalier ; 4 - Caille ; 5 - Corbeau ; 6 - Eider ; 7 - Engoulevent ; 8 - Pie ; 9 - Merle ; 10 - Hibou ; 11 - Alouette ; 12 - Chardonneret ; 13 - Cincle ; 14 - Loriot ; 15 - Tadorne ; 16 - Ibis ; 17 - Serin



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
OCCITANIE

Ce bulletin est édité par la LPO Occitanie, délégation territoriale Aveyron
10, rue du Couvent, Cruéjols, 12340 Palmas-d'Aveyron
Tél : 05 65 42 94 48 - aveyron@lpo.fr

Ont collaboré à la rédaction de ce numéro : Jean-Luc Bigorne, Leslie Campourcy, Jean-Marc Cugnasse, Agathe Fivel, Manon Gosse, Alain Hardy, Enora Kuczynski, Samuel Talhoët, Annie Vabre

Directrice de rédaction : Pauline Dréno

Reproduction même partielle interdite, quel que soit le procédé, sans autorisation écrite de l'éditeur